

IVG : les interventions de Marion Le Pen et de Jacques Bompard

Author : Jeanne Smits

Categories : [Brèves](#), [Divers Jeanne smits](#), [Points non négociables](#)

Date : 22 janvier 2014

-

L'Assemblée nationale a adopté mardi soir l'amendement Lemaire, article 5 *quinquies* C de la loi sur l'Égalité Femmes-Hommes visant à supprimer la notion de « détresse » de la femme pour justifier le recours à l'« interruption volontaire de grossesse ». Plusieurs amendements d'opposition ont été défendus, notamment celui d'une quinzaine de députés UMP demandant le déremboursement de l'avortement : seuls sept élus ont votés pour, en définitive, soit :

Nicolas Dhuicq (UMP), Philippe Gosselin, Marc Le Fur (UMP) Yannick Moreau (UMP) Jean-Frédéric Poisson (UMP), Claudine Schmid (UMP) et Jacques Bompard (NI).

Ni Marion Maréchal-Le Pen, ni Gilbert Collard ne l'ont voté.

Je vous propose aussi la mise en regard des interventions de Marion Maréchal-Le Pen et de Jacques Bompard demandant la suppression de l'amendement article 5 *quinquies* C.

Mme Marion Maréchal-Le Pen. Rassurez-vous, pas besoin de grande envolée lyrique puisqu'il n'est absolument pas question de remettre en cause la légalité de l'avortement ni de défendre le projet de loi actuellement défendu en Espagne, comme on l'a entendu : il s'agit simplement de conserver un certain nombre de garde-fous autour d'un acte dont tout le monde s'accorde à dire qu'il est lourd de conséquences psychologiques et parfois physiques. Je voudrais d'abord relever un paradoxe dans l'intention première qui est la vôtre et dans la définition de cet article. Vous l'avez encore répété ce soir, vous niez dans le débat public – et c'est votre droit – l'existence de formes d'IVG que certains médecins appellent de confort. Je trouve que cet article

prouve l'inverse, puisque vous mettez en exergue des situations où les femmes recourent à l'IVG en l'absence totale de détresse psychologique et matérielle. Cela relève donc d'un choix de vie que l'on peut, de fait, qualifier de confort. Je tenais à relever ce paradoxe qui m'apparaît flagrant.

Je défends la suppression de cet article parce que j'estime que l'accès illimité à un acte intégralement pris en charge par la communauté nationale nécessite un certain nombre de garde-fous de responsabilité. Or, je crois que, contrairement à ce que vous dites, ce n'est pas simplement prendre acte d'un état de fait, mais que la suppression de la notion de détresse va forcément entraîner un certain nombre de conséquences dans la période précédant l'avortement, comme la suppression du recours à un psychologue...

Mme Catherine Quéré. Mais qui a dit cela ?

Mme Marion Maréchal-Le Pen. ...ou d'un certain nombre d'étapes de conseil et la modification du délai de réflexion, puisque seul le choix sera décisif. Pour toutes ces raisons et pour défendre, quoi qu'on en dise, la vie, puisqu'il s'agit quand même de l'existence ou non d'un être humain, qu'on le veuille ou non, je crois qu'il faut conserver ces garde-fous qui sont aussi moraux. (Exclamations sur les bancs du groupe SRC, GDR et écologiste.)

L'intervention de Jacques Bompard, soutenant l'amendement 192 s'est située sur un autre plan :

M. Jacques Bompard. Monsieur le président, je voulais prendre la parole tout à l'heure dans le débat, mais je ne l'ai pas eue : je vais donc résumer ce que je voulais dire. La liberté, nous en avons beaucoup entendu parler ce soir, mais la liberté des uns s'arrête là où commence la liberté des autres. (Exclamations sur les bancs du groupe SRC.) La liberté que vous évoquez, **c'est la liberté pour la mère de tuer son enfant** ! (Protestations sur les bancs des groupes SRC, GDR et écologiste.)

M. Michel Ménard. M. Bompard fait dans la nuance !

M. Jacques Bompard. Dans ce contexte-là, où est la liberté de l'enfant ? **L'avortement est la pire des solutions, puisqu'il s'agit de supprimer une vie.** La science le dit de manière indéniable : un fœtus n'est pas qu'un amas de cellules, c'est un être vivant. Faciliter encore l'accès à cet acte mortifère revient à le banaliser encore plus. Or, banalisé, l'avortement l'est déjà bien assez, puisque plus de 200 000 enfants en sont victimes en France chaque année – 220 000 exactement. Notre rôle en tant que parlementaires devrait être la défense à tout prix de la vie des plus faibles et de ceux qui ne peuvent pas encore s'exprimer. Nous devons mettre toutes les conditions en œuvre

pour permettre l'arrivée de la vie. Or vous continuez à faire tout le contraire. Le nombre dramatique d'avortements pratiqués chaque année prouve bien que les garde-fous intelligemment prévus par la loi ne sont plus respectés et, parce qu'ils ne sont plus respectés, vous voulez les éliminer pour qu'il n'y en ait plus de traces. Ce que vous voulez, c'est mettre en place l'irresponsabilité généralisée. C'est le but de toutes vos lois mortifères qui tendent à détruire la civilisation. En supprimant cette notion de détresse, vous allez faire sauter la dernière barrière protégeant la vie de cet enfant. Sur une simple décision – vous le demandez, vous le revendiquez ! –, la femme pourra avorter comme elle prend un cachet d'aspirine !

(Protestations sur les bancs des groupes SRC, GDR et écologiste.) C'est ce que vous voulez ! Je vous ai écoutés ! Je suis terrorisé par vos propos ! (Mêmes mouvements.)

Mme Pascale Crozon. Nous aussi, nous sommes terrorisés !

M. Jacques Bompard. C'est scandaleux ! C'est dramatique ! Au nom d'un prétendu principe d'égalité, le projet de loi exclut, en plus, le père de toute prise de décision. Or le père est aussi responsable de l'enfant, mais cela vous embête manifestement beaucoup puisque vous le niez complètement.

Soutenant un autre amendement visant à supprimer l'article 5 de la loi, il est intervenu une deuxième fois :

M. Jacques Bompard. Monsieur le président, madame la ou le ministre – « la ou le » pour concilier le respect de la langue française et l'envie de faire plaisir –, l'avortement est une blessure psychique et physique au cœur de la cité ; 220 000 enfants sont supprimés chaque année. *(Vives exclamations sur les bancs des groupes SRC, écologiste, GDR et RRDP.)* Vous avez raison de vous exclamer, je me trompe : ce sont 225 000 enfants, et non 220 000, qui sont supprimés chaque année, rompant avec l'ordre naturel de la cité, qui veut que l'enfant soit un don et non un risque pour le devenir économique de la femme. La loi Veil, dont l'auteure a dit récemment qu'elle regrettait de l'avoir présentée, n'a jamais cessé d'être aggravée par des réformes retirant, par exemple, l'assistance parentale aux jeunes filles enceintes. Chaque fois que nous montrons la réalité des fœtus déchiquetés... *(Exclamations sur les bancs des groupes SRC, écologiste, GDR et RRDP.)*

Mme Émilienne Poumirol. Ça suffit !

Mme Danièle Hoffman-Rispal. Quelle honte !

M. Jacques Bompard. C'est la réalité !

Chaque fois que nous montrons la réalité des souffrances et des regrets des femmes avortées, vous hurlez et réprimez l'expression de notre refus de voir la femme asservie au diktat de la société marchande.

D'ailleurs, vous continuez sur cette voie en vous attaquant aux sites internet disant la vérité sur les conséquences et le sens de la suppression d'un enfant à naître et en durcissant un délit d'entrave qui fait honte à notre démocratie, puisque c'est une interdiction de montrer la réalité.

Mme Carole Delga. C'est honteux d'oser dire cela dans l'hémicycle !

M. Jacques Bompard. Pire, en supprimant le terme de « détresse », vous transformez fondamentalement le rapport de la société à ses enfants. Ainsi, vous niez la souffrance des femmes, qui honnissent leur potentielle maternité au point d'attenter à la vie, mais également la perte pour la société des richesses qu'auraient apportées tous ces embryons, balayés par une société qui se défait elle-même, au point de ne pas respecter les plus faibles dans leur dignité et leur droit à la vie.

• ***Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ? Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)***



[S'abonner à un flux](#)

Riposte-catholique

La réinformation catholique au quotidien

<https://www.riposte-catholique.fr>

[Réseau Riposte catholique](#)